

**Procès-verbal du Conseil Municipal du JEUDI 28 août 2025**

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Date de convocation : 22 août 2025

Présents : 15

Date d'affichage : 22 août 2025

Pouvoir : 1

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit août**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

**Etaient présents (15) :** Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS ; Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

**Était excusée (1) :**

Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Bernard JACQUES

**Étaient absents (3) :**

Michèle PAQUET

André LUCAS,

Pierre MATHIEU

**Secrétaire de séance :** Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2025**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 10 juillet 2025 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour :

**2-AMENAGEMENT/URBANISME/FONCIER**

2-1 Projet de démolition de bâtiments et de création d'un parvis de la médiathèque-belvédère-  
attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

**3-FINANCES :**

3-1 Convention de mise à disposition de la salle des sports.

3-2 Admission en non valeurs de produits irrécouvrables.

3-3 Versement d'une indemnité liée à la formation dans le cadre d'une mutation

**4-FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

4-1 Nouvelle désignation d'un membre dans la commission communale « Culture-Enfance-Jeunesse ».

**5-DOMAINE ET PATRIMOINE**

5-1 Convention d'animation sportive directe Basket

5-2 Convention d'animation sportive directe Football

**6-JEUNESSE**

6-1 Convention d'objectifs avec la CAF pour l'espace jeunes.

## 2- AMENAGEMENT/URBANISME/FONCIER

### DCM2025.06.88 Projet de démolition de bâtiments et de création d'un parvis de la médiathèque-belvédère-attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Jean-Yves Gardan, adjoint aux bâtiments, rappelle que par délibération n°2025.03.49 du 3/04/2025, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la démolition des bâtiments et de la création d'un parvis de la médiathèque et d'un belvédère.

Il rappelle également que le Syndicat d'Urbanisme de Vitré avait été retenu pour assister le maître d'ouvrage dans la définition des besoins, l'élaboration du dossier de consultation des bureaux d'études et l'analyse des offres et assistance au choix du bureau d'études, y compris audition et négociation.

Lancement de la consultation en mai 2025 avec dépôt des offres jusqu'au 27 juin  
Une seule offre a été déposée, celle du groupement représenté par Les Ateliers du Gué de Vitré.

L'équipe est composée :

- d'un économiste : JD Economie, Redon
- d'un bureau structure : SARL Forces et Appuis, Rennes
- d'un bureau d'architecture paysagère : les Ateliers du Marais, Fougères

Ce bureau d'études a été auditionné le 22 juillet.

Jean-Yves Gardan rend compte de l'analyse des offres présentée à la commission bâtiments réunie le 25 août :

Montants HT										
Valeur prix (40%)										
TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE 1		TRANCHE OPTIONNELLE 2				
Mission de base MOE (travaux estimés à 210 000 €)				démolition complète		démolition partielle + réhabilitation				
				travaux estimés à 40 000 €		(travaux estimés à 40 000 €)				
	Diagnostic	Montant base MOE et OPC	Taux de MOE	Total TF	Montant base MOE	Taux de MOE	Montant base MOE	Taux de MOE	Total TF + TO	NOTE sur 40
av négociations	8 575,00 €	23 960,00 €	0,00%	32 535,00 €	2 700,00 €	0,00%	5 725,00 €	0,00%	40 960,00 €	40,0
ap négociations	8 520,00 €	23 075,00 €		31 595,00 €	2 435,00 €		5 725,00 €		39 755,00 €	
écart				940,00 €	265,00 €				1 205,00 €	

Valeur technique (60%)				
Qualité de	Références	Note	Calendrie	NOTE sur 60
9	7	16	11	43,0

La commission bâtiments ayant émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par Les ateliers du Gué, 15 rue du Bourg aux Moines, 35500 VITRE dans le cadre de la démolition des bâtiments et de la création d'un parvis de la médiathèque et d'un belvédère selon l'offre suivante :

TF Mission 1 - Montant ferme (€ HT)	
Diagnostic	8 520,00 € HT
TF Mission 2 - Montant provisoire MOE (€ HT)	
Mission de base MOE	22 175,00 € HT
TF Mission 3 - Montant Ferme (€ HT)	
OPC	900,00 € HT
Total	31 595,00 € HT

<b>TO 1 Mission de base MOE (€ HT) démolition complète</b>	
Montant provisoire	2 435,00 € HT

<b>TO 2 Mission de base MOE (€ HT) réhabilitation et démolition partielle</b>	
Montant provisoire	5 725,00 € HT
<b>Total tranche ferme et tranches optionnelles</b>	<b>39 755,00 €</b>

### **3- FINANCES :**

#### **DCM2025.06.89 Approbation du règlement intérieur de la salle des sports**

Christine Férrard, adjointe aux finances, rappelle que la salle des sports située est mise à disposition des associations sportives et de l'école du Rocher Ihoguen et l'école Saint Jeanne d'Arc gratuitement.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'utilisation de ce bâtiment et de ses équipements.

Il convient cependant de mettre en place une convention fixant les modalités de location de cette salle des sports, des vestiaires, des sanitaires et sur demande, du foyer sportif pour permettre un accueil au public en toute sécurité et en vue de respecter le règlement intérieur.

Il est également proposé de fixer un tarif forfaitaire de nettoyage de 50€/heure si l'état de propreté n'est pas jugé satisfaisant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de la salle des sports et de ses équipements.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

*Aurélie Legros indique qu'il faut effectivement prévoir un état des lieux et prévoir des balais et pelles à mettre à disposition pour que le nettoyage soit fait.*

#### **DCM2025.06.90 Admission en non valeurs de produits irrécouvrables**

Christine FERARD, adjoint aux finances, présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur transmises par le Service de Gestion Comptable de Vitré (SGC) pour un montant global de pour 390.08 € sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mis en oeuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les titres présentés.

#### **DCM2025.06.91 Versement d'une indemnité liée à la formation dans le cadre d'une mutation**

Christine Férrard, adjointe aux ressources humaines rappelle à l'assemblée l'article L 512-25 : « Lorsque la mutation d'un fonctionnaire territorial intervient dans les trois années qui suivent sa titularisation, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil verse une indemnité à la collectivité territoriale ou à l'établissement public d'origine au titre :

1° De la rémunération perçue par l'intéressé pendant le temps de formation obligatoire prévu au 1° de l'article L 422-21 ;

2° Du coût de toute formation complémentaire suivie, le cas échéant, au cours de ces trois années. A défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil rembourse la totalité des dépenses engagées par la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine. »

Elle indique qu'un agent dernièrement recruté dans les services techniques a suivi une formation d'intégration en 2024. La commune de Liffré, collectivité d'origine, réclame donc l'indemnité correspondante qui s'élève à 614,18 € pour les 30 heures de formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette à la commune de Liffré.

#### **4-FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES :**

**DCM2025.06.92 Nouvelle désignation d'un membre dans la commission communale « Culture-Enfance-Jeunesse »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-06-047 du 11 juin 2020 treize commissions municipales et trois groupes de travail ont été créés.

Monsieur Pierre-Henri Gasdon souhaite intégrer la commission « Culture-Enfance-Jeunesse ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
**DESIGNE** Monsieur GASDON Pierre-Henri comme membre de la commission « Culture-Enfance-Jeunesse ».

#### **5-DOMAINE ET PATRIMOINE**

**DCM2025.06.93 Convention d'animation sportive directe Basket**

Bernard JACQUES, adjoint en charge des associations et des sports explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2025/2026 et à autoriser le Maire à la signer.

**DCM2025.06.94 Convention d'animation sportive directe Football**

Bernard JACQUES explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du football à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de football qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2025/2026 et à autoriser le Maire à la signer.

## **6- JEUNESSE**

Convention d'objectifs avec la CAF pour l'espace jeunes.

Question reportée ultérieurement faute de réception des documents.

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ Urbanisme : DPU**

date	numéro	Parcelle	Bien
03/07/2025	2025-008	Section G n° 392-395	Maison + terrain 48 Rue du Lac
08/07/2025	2025-009	Section G n° 886	Maison + terrain 14 rue Bel Orient
15/07/2025	2025-010	Section G n° 397	Maison + terrain 5 rue de la Poste
21/07/2025	2025-011	Section G n° 8-279	Maison + terrain 24 rue de Villanfray
15/07/2025	2025-012	Section AB n° 28	Maison + terrain 1 Allée des Rochers
15/07/2025	2025-013 Annule et remplace 2025-009	Section G n° 886	Maison + terrain 14 rue de Bel Orient

### **↳ Devis :**

FOURNISSEUR	DATE DEVIS	OBJET DU DEVIS	PRIX TTC
IMMAC WSTORE	10/06/2025	Onduleur	139.28 €
CVE	01/07/2025	Livres médiathèque	620.78 €
DESAUTEL	09/07/2025	Plan d'intervention Resto Sco	500.65 €
ALTI NETT	18/07/2025	Nettoyage vitres bâtiments	1 920.00 €
TYLT	22/07/2025	Matériels espaces verts	4 374.88 €
TYLT	22/07/2025	Matériels espaces verts	3 490.07 €
MALLE	22/07/2025	Sol garderie	3 656.39 €
TYLT 04/08/2025 €	04/08/2025	Tondeuse TORO palier poulie	1 805.84 €

## **9 . DECISIONS DU MAIRE**

Décision du Maire N°2025/08 du 11/07/2025

Considérant la nécessité de prolonger cette mission au vu de la prolongation des travaux initialement prévus être achevés fin juin 2025 et reportés à fin octobre 2025,

Vu le devis-avenant n°1 :

-Participation à 2 réunions de chantier avec la maîtrise et les entreprises : + 90 €

- Participation à 4 réunions de coordination SPS ou visites inopinées : + 180 €
- Rédaction des 6 registres journaux : 135 €
- Soit un total HT de 405 €

Monsieur le Maire décide de retenir de passer un avenant au marché avec ABG Coordination, 14 rue des Courtils, 35 500 BALAZÉ, pour le montant de 405 € HT soit 486 € TTC.

Cet avenant porte le montant du marché de 1 927 € HT à 2 332 € HT soit 2 798.40 € TTC.

#### Décision du Maire N°2025/09 du 11/07/2025

Considérant la nécessité d'installer un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet du kinésithérapeute en raison des températures élevées

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de la SAS PINTO et Fils, 20 rue des Français Libres, ZAC de la Guénaudière 35300 FOUGERES dans le cadre de l'installation d'un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet du kinésithérapeute pour un montant de 1 744.80€ HT soit 2 093.76€ TTC.

#### Décision du Maire N°2025/10 du 22/07/2025

Considérant la nécessité de remplacer le matériel qui a été volé dans les ateliers municipaux,

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de la SARL TYLT, La Chapellerie 35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS dans le cadre du remplacement du matériel technique volée l'installation pour un montant de :

Devis n°26 du 3/07/2025 (carburateur, guide 2 tailles-haies) : 2 908.39€ HT soit 3 490.07 € TTC

Devis n° 28 du 04/07/2025 (débroussailleuse, taille-haie, souffleur, élagueuse, tronçonneuse): pour 3 645.73 € HT soit 4 374.88 € TTC

### 10. QUESTIONS DIVERSES

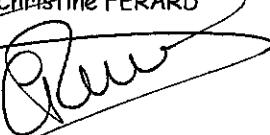
- 1) Calendrier des assemblées
- 2) Octobre rose : réunion de préparation jeudi 4 septembre à 20h30  
Il y aura 2 marches le dimanche 19 octobre. Une illustratrice-autrice viendra le samedi 11 octobre à la médiathèque échanger sur la maladie. Un atelier d'autopalpations sera aussi proposé à la médiathèque cette même matinée.
- 3) Réunion d'échanges avec les commerçants et artisans du 2/09/2025 à 20h30 : développement zone de la Pimotière

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 2 octobre à 20h30

La séance est levée à 22h15

A Châtillon-en-Vendelais  
Le 2 octobre 2025

La secrétaire de séance,  
Christine FERARD



Le Maire,  
Jean-Luc DUVEL

